

Faculté de philosophie et lettres



THEA3

Doctorat en philosophie et lettres (arts du spectacle)

Gestion du programme

THEA Centre d'études théâtrales

Responsable académique : Jean Florence

Le doctorat comporte la préparation et la défense publique d'une dissertation originale dans le domaine des arts du spectacle, ou d'un ensemble de travaux jugé équivalent. Nul ne peut être admis à l'examen de docteur s'il n'a pas obtenu depuis un an au moins et avec distinction (70 %) tant pour les examens que pour le mémoire, le grade de licencié (deuxième cycle) délivré par le Centre d'études théâtrales de l'UCL ou par le département d'études théâtrales d'une université belge ou étrangère. Le deuxième cycle doit avoir comporté au moins deux années d'études et la rédaction d'un mémoire final. La première année de ce doctorat se réalise sous la forme d'un DEA.

Conditions d'admission

Pour obtenir le titre de docteur, il faut avoir obtenu préalablement un diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres, orientation «arts du spectacle».

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>

Le règlement complet du doctorat peut être demandé à l'adresse du Centre d'études théâtrales ou lu sur son site web.